



## COMMISSION DES INSTALLATIONS SPORTIVES

### Eclairages saison 2025-2026.

Les clubs qui désireraient programmer des rencontres en nocturne pour la saison 2025-2026, doivent vérifier l'homologation de leur éclairage et son niveau de classement.

En cas de doute, prendre contact avec la CDTIS (terrains@hautesavoie-paysdegex.fff.fr°)

**Zone de sécurité : La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage), pour une distance minimum de 2.5m (article 3.3 règlement T&IS juillet 2021).**

### Glossaire :

C.F.T.I.S. = Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

C.R.T.I.S. = Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

C.D.T.I.S. = Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

AOP : Arrêté d'Ouverture au Public / CDS : Commission de Sécurité

### Contrôles :

Mairie d'Annecy Stade de Vieugy 2 NNI 742680202 : Visite Renouvellement Classement IS le 01/10/2025

Mairie de la Fillière Stade du Plat Evires NNI 741200101 : Visite Renouvellement Classement IS le 03/10/2025

Mairie de la Fillière Complexe Sportif Jean Coulon 1 NNI 742820101 : Visite réception vestiaires ( Dossier FAFA) le 03/10/2025

Mairie de Gaillard Stade Salvatore Mazzéo 2 NNI 741330102 : Visite Renouvellement Classement IS le 06/10/2025

Mairie d'Annecy Parc des Sports 1 NNI 740100101 : Visite Contrôle Initial Eclairage le 07/10/2025

Mairie de Thoiry Stade J.Corcelle 2 NNI 14190102 : Visite Changement Niveau Classement IS et Eclairage le 09/10/2025

Mairie d'Annecy Parc des Sports 1 NNI 740100101 : Visite Contrôle Initial IS le 14/10/2025

CC Vallée de Chamonix Mt Blanc Stade des Glaciers NNI 740560101 : Visite Contrôle Initial Eclairage le 16/10/2025

Mairie d'Annecy Stade de Vieugy 1 NNI 742680201 : Visite Renouvellement Classement IS le 21/10/2025

Mairie de Boège Stade Michel Debouvere 1 NNI 740370101 : Visite Renouvellement Classement IS le 21/10/2025

CC4R Stade La Ferme De Saillet 3 Fillinges NNI 741280103 : Visite Classement Initial IS ( SYN) et Initial Eclairage ( LEDS) le 21/10/2025

Mairie de Champanges Stade Municipal NNI 740570101 : Visite Renouvellement Classement IS et Initial Eclairage ( LEDS) le 29/10/2025

### Classements

#### PV CFTIS N°4 du 23 Octobre 2025

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

#### ANNECY - PARC DES SPORTS N°1 - NNI 740100101

Cette installation est classée en Niveau T1 PSH jusqu'au 21/07/2026.

La C.F.T.I.S. prend connaissance de la réfection de la Pelouse Synthème Hybride (date de mise à disposition : 15/10/2025), de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T1 PSH ainsi que des documents transmis :

- Plans de l'aire de jeu et des vestiaires

- Tests in situ de la Pelouse Système Hybride du 03/10/2025

District de Football de Haute Savoie – Pays de Gex

4 Rue des Verchères 74100 Ville la Grand

[district@hautesavoie-paysdegex.fff.fr](mailto:district@hautesavoie-paysdegex.fff.fr)

04 50 84 10 84



- Tests in situ du gazon synthétique en zone de sécurité du 08/10/2025
  - Rapport de visite du 14/10/2025 effectué par M. Claude CUDEY, membre C.F.T.I.S
- Elle constate la non-conformité suivante (Art. 3.2.6.2) :
- Rebond de ballon à 0,95 au lieu de 0,60 à 0,85 Elle demande qu'une action de maintenance corrective soit réalisée avant le 15/04/2026, suivie d'un re-test de la valeur non conforme.
- Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.
- Au regard des éléments transmis et de la non-conformité des tests in situ, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en **Niveau T1 PSH jusqu'au 15/04/2026.**

## 2. Classement des éclairages

### 2.1 Classement initial

### 2.2 Confirmation de classement

### 2.3 Changement de niveau de classement

## **ANNECY - PARC DES SPORTS N°1 - NNI 740100101**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E3 jusqu'au 19/09/2025.

Le projet a fait l'objet d'un Avis Préalable Eclairage (APE) favorable pour un classement E2 lors de la réunion de la CFTIS du 24/04/2025 sur la base de l'étude photométrique du 12/03/2025 (Réf : D600687).

La Commission prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 29/09/2025 pour un classement en niveau E2 et des documents transmis :

Une nouvelle étude photométrique datée du 14/10/2025 (Réf : D-600687) :

- Dimensions de l'aire de jeu : 105m x 68 m
- Implantation : 2 x 2 mâts angulaire
- Hauteur minimale des projecteurs : 32.59 m
- Nombre et type des projecteurs : 123 projecteurs LED
- Inclinaison maximale des projecteurs par rapport à la verticale : 70°
- Température de couleur des projecteurs (Kelvin) : Tc = 5700
- Indice de rendu des couleurs des projecteurs : Irc = 70
- Facteur de maintenance : 0.90
- Eblouissement maximal (Glare rating) : GrMax = 44.8

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux, verticaux et de l'alimentation de substitution réalisé par un organisme de contrôle signataire de la Charte relative aux contrôles des niveaux d'éclairage en présence de la CRTIS en date du 22/10/2025

- Type des projecteurs : LED

- Eclairage horizontal Moyen : EhMoy = 1378 Lux
- Uniformité horizontale (EhMin/EhMax) : U1h = 0.55
- Uniformité horizontale (EhMin/EhMoy) : U2h = 0.80
- Eclairage de la zone de sécurité (points bis) : valeurs conformes
- Eclairages verticaux Moyens :  
Ev1Moy = 1207 Lux ; Ev2Moy = 1212 Lux ; Ev3Moy = 1037 Lux ; Ev4Moy = 1032 Lux
- Uniformités verticales (EvMin/EvMax) : U1v1 = 0.41 ; U1v2 = 0.42 ; U1v3 = 0.44 ; U1v4 = 0.44
- Uniformités verticales (EvMin/EvMoy) : U2v1 = 0.65 ; U2v2 = 0.67 ; U2v3 = 0.61 ; U2v4 = 0.60
- Ratios EhMoy/EvMoy : ratio-v1 = 1.42 ; ratio-v2 = 1.43 ; ratio-v3 = 1.66 ; ratio-v4 = 1.67
- Alimentation de substitution : 100 % en 10 secondes

Elle constate que cet éclairage est conforme au règlement de la FFF pour un classement en niveau E2.

La CFTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **niveau E2 jusqu'au 23/10/2027**



**La C.F.T.I.S. confirme les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n° 02 du 16 octobre 2025.**

**PV CRTIS N°02 du 16 Octobre 2025**

1. Classement des installations
- 1.1 Classement initial

**THOIRY - JEAN CORCELLE 3 - NNI 014190103**

Cette installation, en revêtement synthétique, est neuve. La commission prend connaissance de la demande de classement initial de l'installation de la mairie, et du rapport de visite de M. Alain ROSSET, Président de la C.D.T.I.S du District Haute Savoie Pays de Gex, le 09/10/2025.

L'installation a été mise à disposition le 09/10/2025.

La commission demande que lui soit envoyée une Attestation d'Ouverture au Public. Au regard des documents transmis, dans l'attente du rapport des essais IN SITU initiaux, avant le 10/03/2026, la commission classe l'installation au **niveau A8 SYN provisoire, à l'échéance du 16/03/2026.**

- 1.2 Confirmation de classement

**EVIAN LES BAINS - STADE CAMILLE FOURNIER 2 - NNI 741190102**

Cette installation était classée au niveau T5 SYN, à l'échéance du 28/09/2025. La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance :

du changement de revêtement synthétique, de la demande de confirmation de classement de la mairie, du rapport de visite de M. Henri BOURGOGNON, Président de la C.R.T.I.S, le 13/10/2025.

La commission acte que l'aire de jeu est entièrement clôturée, dans un site clôturé. La commission acte que les cages rabattables neuves seront installées ultérieurement.

Au regard des documents transmis, sous réserve de recevoir le rapport des tests IN SITU initiaux, avant le 10/03/2026, la commission classe l'installation au **niveau T5 SYN provisoire, à l'échéance du 16/03/2026.**

**BELLEVAUX - STADE DE LA BRIDE - NNI 740320101**

Cette installation, non clôturée, était classée au niveau T6 PN, à l'échéance du 07/09/2025. La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance de la demande de classement de la Mairie et du rapport de visite de MM. Roland GOURMAND, Alain ROSSET et Henri BOURGOGNON, le 29/09/2025.

La commission acte une non-conformité mineure sur les hauteurs des buts à 11.

La commission recommande de tracer la zone technique en pointillé.

La commission demande que lui soit transmise une Autorisation d'Ouverture au Public, indiquant la capacité spectateurs.

Au regard des documents transmis, sous réserve de lever la non-conformité mineure sur les hauteurs de buts avant le 16/03/2026, la commission classe l'installation au **niveau T6 PN, à l'échéance du 16/10/2035.**

**ARMOY - STADE DES PINS - NNI 740200101**

Cette installation, non clôturée, était classée au niveau T6 PN, à l'échéance du 20/01/2025.

Cette installation n'est utilisée que pour les entraînements du club.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la mairie et du rapport de visite de M. Henri BOURGOGNON, Président de la C.R.T.I.S de la LAuRAFoot, le 29/09/2025.

La commission acte une non-conformité mineure sur la hauteur d'un but à 11.

La commission recommande de changer les buts à 11, non conformes (crochets) et anciens.



Au regard des documents transmis, la commission classe l'installation **au niveau T6 PN, à l'échéance du 16/10/2035.**

#### **SEYNOD - STADE DE VIEUGY 2 - NNI 742680202**

Cette installation est classée au niveau T4 SYN, à l'échéance du 22/09/2028.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot a donné un Avis Préalable Favorable pour la mise en place d'un revêtement synthétique neuf, le 24/09/2025.

La commission prend connaissance :

De la demande de classement initial de la mairie, du rapport de visite de M. Alain ROSSET, Président de la C.D.T.I.S du District Haute Savoie Pays de Gex, le 01/10/2025, de L'AOP, du 12/04/2016.

La commission recommande de modifier la main courante derrière les abris conformément à l'article 3.9.5.1 de la réglementation des terrains, Edition 2021.

Au regard des documents transmis, dans l'attente de la réception du rapport des tests IN SITU initiaux, avant le 01/03/2026, la commission classe l'installation **au niveau T4 SYN provisoire, à l'échéance du 16/03/2026.**

#### **THONON LES BAINS - Stade St Disdille 4 - NNI 742810202**

Cette installation a été classée au niveau T5 PN, à l'échéance du 22/05/2024.

A ce jour, aucune compétition de Football à 11 n'est programmée sur cette installation (confirmation de la mairie, le 09/10/2025).

Au regard des informations disponibles, la commission **retire l'installation du classement.** Ce statut ne permet pas la programmation de compétitions. Sur demande de la municipalité, sur une installation remise en configuration par rapport à la réglementation FFF Edition 2021, la C.D.T.I.S du District Haute Savoie Pays de Gex fera une visite de reclassement.

#### **GAILLARD - STADE SALVATORE MAZZÉO 2 - NNI 741330102**

Cette installation, clôturée, est classée au niveau T5 SYN, à l'échéance du 11/09/2029.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot a donné un Avis Préalable Installation favorable pour la mise en place d'un revêtement synthétique neuf, le 17/03/2025.

La commission prend connaissance :

De la mise à disposition de l'installation, le 03/10/2025, de la demande de classement initial de la mairie, du rapport de visite de M. Alain ROSSET, Président de la C.D.T.I.S du District de Haute Savoie Pays de Gex, de L'AOP.

Au regard des documents transmis, dans l'attente de la réception du rapport des tests IN SITU initiaux avant le 10/03/2026, la commission classe l'installation **au niveau T5 SYN provisoire, à l'échéance du 16/03/2026.**

#### **PUBLIER - STADE MUNICIPAL - NNI 742180103**

Cette installation était classée au niveau A8 PN, à l'échéance du 29/10/2022. La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance de la demande de classement de la mairie et de la visite de l'installation, de M. Henri BOURGOGNON, Président de la C.R.T.I.S, le 12/10/2025.

La commission acte que l'installation est bien tracée, avec les quatre zones de sécurité conformes.

Au regard des informations transmises, la commission classe l'installation **au niveau A8 PN, à l'échéance du 16/10/2035.**

### 1.3 Changement de niveau de classement

#### **CESSY - PLAINE DE JEUX DU VIDOLET 3 - NNI 10710103**

Cette installation a été classée au niveau T7 S, à l'échéance du 01/01/2025.

A ce jour, aucune compétition n'est programmée sur cette installation.

La commission a pris connaissance d'un projet de changement de revêtement, de stabilisé, à pelouse naturelle.

Au regard des informations disponibles, la commission classe l'installation **au niveau "Travaux".**



Ce statut ne permet pas la programmation de compétition.

Dès lors que le dossier projet sera instruit, à la demande de la municipalité, la C.D.T.I.S du District de Haute Savoie Pays de Gex transmettra une demande d'avis préalable, étape nécessaire de validation, avant la visite de classement.

#### **CESSY - PLAINE DE JEUX DU VIDOLET 2 - NNI 10710102**

Cette installation a été classée au niveau T7 PN, à l'échéance du 01/01/2025.

A ce jour, aucune compétition n'est programmée sur cette installation.

La commission prend connaissance que seul le terrain stabilisé sera réhabilité en terrain pelouse.

Au regard des informations disponibles, la commission **retire l'installation du classement.**

#### **CROZET - STADE MUNICIPAL - NNI 11350101**

Cette installation est classée au niveau T7 PN, à l'échéance du 14/03/2026. La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance des non conformités majeures de cette installation, et en accord avec la municipalité, **la retire du classement, à l'échéance du 30/06/2026.**

Ce statut ne permet pas la programmation de compétitions. Dès la levée des non conformités, le District de Haute Savoie de Pays de Gex fera une visite de classement.

#### **THOIRY - STADE JEAN CORCELLE 2 - NNI 14190102**

Cette installation était classée au niveau T7 PN, à l'échéance du 20/04/2033.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot a donné un avis préalable favorable installation, pour la mise en place d'un revêtement synthétique.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement de l'installation, de la mairie et du rapport de visite de M. Alain ROSSET, Président de la C.D.T.I.S du District Haute Savoie Pays de Gex, le 09/10/2025.

L'installation a été mise à disposition le 09/10/2025.

La commission demande que lui soit envoyée une Attestation d'Ouverture au Public. Au regard des documents transmis, dans l'attente du rapport des essais IN SITU initiaux, avant le 10/03/2026, la commission classe l'installation au **niveau T4 SYN provisoire, à l'échéance du 16/03/2026.**

#### **ALBY SUR CHERAN - STADE RENÉ LONG - NNI 740020201**

Cette installation était classée au niveau T4 SYN provisoire, à l'échéance du 16/11/2024, dans l'attente du rapport des tests IN SITU, de suivi, obligatoire à l'échéance des 10 ans.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot acte n'avoir jamais reçu le rapport des tests IN SITU de suivi, et **conformément à la décision du 16/05/2024, retire l'installation du classement. Ce statut ne permet pas la programmation de compétitions.**

#### **1.4 Avis préalable**

##### **EVIAN LES BAINS - STADE CAMILLE FOURNIER 3 - NNI 741190103**

Cette installation est retirée du classement.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance de la demande de classement de la mairie et de la visite de l'installation de M. Henri BOURGOGNON, Président de la C.R.T.I.S, le 12/10/2025.

La commission acte que l'ensemble des zones de sécurité est conforme et qu'un projet de transformation de l'aire de jeu est prévue à partir de Juillet 2026.

Au regard des informations transmises, la commission **classe l'installation au niveau travaux. Des compétitions de niveau T7 PN pourront être programmées.**

La commission traitera l'avis préalable ultérieurement.



## 2. Classement des éclairages

### 2.1 Classement initial

#### **THOIRY - STADE JEAN CORCELLE 2 - NNI 14190102**

Cet éclairage LED est neuf. La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot a donné un Avis Préalable Favorable le 16/09/2024.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance de la demande de classement initial de la mairie et des mesures réalisées par M. Alain ROSSET, Président de la C.D.T.I.S de Haute Savoie Pays de Gex, 09/10/2025.

Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : 273 lux

U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.51

U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.73

Points Bis : Conformes

La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021. La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, au **niveau E5 LED, à l'échéance du 09/10/2029.**

### 2.4 Avis préalable

**BELLEVAUX - STADE DE LA BRIDE - NNI 740320101** Cette installation a un éclairage classé E6 IM.

La Commission prend connaissance des documents transmis :

La demande d'avis préalable par le propriétaire de l'installation en date du 24/09/2025, pour un niveau E6 LED.

Une étude photométrique en date du 17/12/2024, de SIGNIFY.

Dimension de l'aire de jeu : 109 m x 55 m

Implantation : latérale 2 x 2 mâts symétriques.

Position 5 m de la ligne de touche, et 18. m de la ligne de but.

Hauteur minimale de feu : 18 m

Angle maximum des projecteurs / points de visée (au niveau du projecteur) : <70°

Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs 1500 W

Température de couleur (k) : 5700 k

Indice de rendu de couleur (IRC) : 70

Eblouissement (Indice d'éblouissement) : GR Max = NC

Facteur de maintenance : 1

Des résultats calculés :

> Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : 170 Lux

> U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,59

> U2h (EhMini/EhMoy) : 0,70

Le projet est conforme à la réglementation des terrains et éclairages (Edition 2021). En cas de changement de projecteurs sur les supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance, de la tenue mécanique des supports est nécessaire.

La C.R.T.I.S émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation **en niveau E6 LED, sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soit conforme.**

#### **Demandes Préalables Transmises**

CC Haut Chablais Stade de la Bride NNI 740320101 : DAP Eclairage E6 LEDS le 10/10/2025

Mairie d'Evian Stade Camille Fournier 1 NNI 741190101 : DAP Eclairage E4 LEDS le 30/10/25

#### **Réunions Mairies /Clubs**

Mairie de Crozet Stade Municipal NNI 11350101: Réunion préalable travaux IS le 09/10/2025

CC Pays de Cruseilles : Réunion préalable Projets IS le 27/10/2025

Mairie d'Argonay : Réunion préalable Projet IS le 31/10/2025

